

L'ACTION

N°408
Janvier 2016

BULLETIN DU SYNDICAT CGT MICHELIN

Des choix uniquement financiers

Je travaille au service D de la Combaude, atelier de rechapage de pneus poids-lourds. Depuis quelques années, la situation de cet atelier est préoccupante. En effet, nos rechapés sont mis en concurrence avec des pneus neufs fabriqués en Chine. Avec la crise, les possesseurs de camions préfèrent acheter du neuf Chinois à bas prix plutôt que du rechapé Michelin, pourtant de meilleure qualité et d'une longévité accrue. Cette situation, cumulée avec la restructuration Européenne du rechapage Michelin et Laurent a fait chuter la production annuelle de notre atelier à 300 000 bandages contre plus de 500 000 auparavant. Cela a conduit à la fermeture d'une ligne de production et à la mutation provisoire ou définitive de bons nombres d'agents. Nous sommes malheureusement aussi mis en concurrence avec les autres sites de rechapage Européens. A la Combaude, selon la direction, nous coutons trop cher et nous manquons de flexibilité et de réactivité. Le chantage à l'emploi se banalise dans les diverses réunions et même lors de délégation

Notre atelier n'a jamais eu autant de mal à faire le plan annuel en raison de nombreuses pannes machines et d'un manque d'effectifs flagrant. Des samedis en équipe d'après-midi sont programmées alors que la semaine, il n'y a pas de travail. On demande à des opérateurs de flotte, dans leurs objectifs annuels, de faire monter des carcasses Pneus Laurent sur les essieux moteur de camions et d'autocar à la place de Remix fait à Clermont. Pour bon nombre d'entre nous, tout semble orchestré pour organiser la casse de l'atelier, mais la direction veut faire croire que la faute en incomberait aux salariés et à la CGT.

Michelin, dans sa communication, dans les médias, passe pour un grand écologiste. Il a été partenaire à la COP 21. Le procédé de rechapage est bon pour l'environnement, bon pour le climat car il a besoin de moins de matières premières. Mais devant la loi du marché, l'avenir de la planète ne pèse pas bien lourd.

Si la fin du rechapage est programmée, Michelin doit investir pour produire autre chose. Les aides et subventions publiques représentent 67,2 millions d'euros perçues par la Manufacture en 2014. En voici quelques exemples. Le Crédit Impôt Recherche, 30,5 millions d'euros qui permettent à Michelin de créer de nouveaux produits, comme dernièrement le CROSSCLIMATE, mais dont la production se fait à l'étranger. Le Crédit Impôt Compétitivité Emploi, plus connu sous le nom de CICE, 23,4 millions d'euros avec qui les entreprises ont économisé 6% des salaires bruts, primes incluses, jusqu'à 2,5 SMIC. Les allègements Fillon, qui plombent nos taux horaires, 2,5 millions d'euros pour « zéro cotisations URSSAF au niveau du SMIC » pour les salaires jusqu'à 1,6% SMIC.

Tout cet argent public reçu en cadeau, tous ces bénéfices engendrés par le sacrifice et la sueur des salariés ne doivent pas profiter qu'aux seuls gros actionnaires. Il faut cesser la casse de l'industrie en France. Il en va de notre avenir et de celle des générations futures.

Jean-Michel Maubert

É
D
I
T
O

Sommaire

- Page 1 – Edito
- Page 2 – La banque peut se servir sur vos comptes – Négo Charge travail Cadres
- Page 3 – On n'est loin du compte – Relaxe pour les GoodYear
- Page 4 – Mutuelle Bulletin de syndicalisation

Pour se renflouer votre banque peut désormais se servir sur vos comptes ...

Pas de débat, pas de loi, une simple ordonnance. La directive est passée inaperçue dans le creux de l'été. Si votre banque fait faillite, elle pourra se renflouer en aspirant vos comptes, sans plus de façons.

Il s'agit de la « Directive européenne sur le redressement des banques et la résolution de leurs défaillances » (Bank Recovery and Resolution Directive). D'abord expérimentée à Chypre où les comptes ont été largement siphonnés, la mesure est désormais applicable en France depuis le 20 août 2015. Elle est passée en douce par ordonnance.

Le système de spoliation des citoyens pour sauver les banques (ou les enrichir) a été expérimenté à Chypre en 2013, lorsque les titulaires de comptes de la plus grande banque de Chypre, la Bank of Cyprus, ont perdu autour de 60% de leur épargne au-dessus de 100.000 euros.

Normalement seuls les comptes de plus de 100.000 euros peuvent servir au renflouement, mais cette garantie n'en est pas une, tous les épargnants seront touchés. En effet à grand renfort d'annonces les eurocrates avaient rassuré les épargnants en les assurant que les dépôts de moins de 100.000 euros seraient protégés par la constitution d'un fonds. La Commission européenne avait proposé la création d'une « garantie européenne des dépôts », pour prévenir les retraits massifs et les fuites de capitaux comme cela s'est d'ailleurs passé en Grèce. Ce fonds de garantie devait être doté de 55 milliards d'euros et d'une capacité à emprunter sur les marchés. Mais l'échec de ce processus n'a pas bénéficié des mêmes effets d'annonces. Les Allemands s'y sont opposés et la protection des 100.000 euros s'est officiellement volatilisée le 12 septembre dernier, lors de la réunion de l'Eurogroupe. Elle ne pesait pas bien lourd, mais à présent elle ne pèse plus rien du tout, elle n'existe pas.



Négo sur la charge de travail des cadres autonomes

L'autonomie selon Michelin c'est bosser 13 heures par jour et avoir le droit de prendre un demi jdr pour un après-midi, voyager les week-ends sur son temps de repos et si vraiment ça va pas il faut en parler avec son manager. Dans l'accord proposé, Michelin ne se prive pas de citer ce Code du Travail qu'il déteste tant, mais seulement les articles qu'il trouve à son goût. Il oublie de préciser que les conditions sont doubles pour être au forfait jour : autonomie et non suivi de l'horaire collectif, impossibilité de prédéterminer le temps de travail et réelle autonomie dans l'emploi du temps. Certes le prestige d'être cadre valorise la position dans l'entreprise, mais le forfait jour qualifiant injustement les cadres d'autonomes ne sert qu'à les exploiter au maximum.

La définition légale c'est « cadre au forfait jour » signifiant qu'un jour de travail c'est à partir de 1 heure de travail. La CGT revendique l'indication d'une durée moyenne hebdomadaire de travail de référence. Son dépassement sur une période de 12 semaines est considéré comme heures supplémentaires.

La CGT vous invite à consulter le site : ugict.cgt.fr/deconnexion et forfaitsjours.fr vous y trouverez entre autre un simulateur d'heures sup. pour mesurer de combien votre patron vous gruge.

Salaires - On n'est loin du compte !

Après 2 réunions, voici les propositions de la direction sur le point mensuel, et sur les augmentations de salaires pour 2016.

Sur le point mensuel : rien à négocier +0.6 %, la direction ne met que l'augmentation générale de l'année antérieure comme le lui oblige l'avenant d'entreprise au minimum valeur du point 2016 : 8.075.

Voici le tableau des minis pour 2016 par coef. .

150	155	160	165	170	175	180	185	190	195	205	215	230	245
9.67	9.67	9.67	9.67	9.69	9.75	9.82	9.89	9.98	10.08	10.53	11.04	11.81	12.33

Le panier de nuit passe à 10.24 €.

Pour la proposition de la direction sur les salaires 2016, après avoir fait référence à l'indice INSEE (0 %), au gel du salaire des fonctionnaires...

Mais aussi que les résultats de l'entreprise n'avaient rien à voir avec les augmentations de salaires que c'était du long terme. L'entreprise pourrait avoir des difficultés... La direction nous donne ses propositions et surtout qu'il ne fallait pas se plaindre.

Proposition Michelin	Agents	Collaborateurs	Cadres
Total	2.8 %	3.0 %	3.4 %
AI	2.2 %	2.2 %	3.0 %
Dont AG	1.0 %	0	0
PA	0.4 %	0.5 %	0
Cours d'année	0.2 %	0.3 %	0.4 %

La proposition est très légèrement supérieure à 2015 cette politique salariale est vraiment loin du compte. Grace aux mobilisations de certains salariés, il y a encore une augmentation générale pour les agents (AG). La CGT a demandée une AG pour toutes les catégories. Il est vraiment anormal que certain (es) salarié (es) n'ont aucune augmentation dans l'année au vu des efforts, de la flexibilité mise en place, des résultats de l'entreprise depuis plusieurs années. Il faut que l'on puisse discuter de votre revendication 450 € supplémentaires par mois.

Relaxe pour les Goodyear

"Il est du devoir des syndicalistes de se battre pour sauver les emplois et le développement économique et social de nos territoires. Il est du devoir des syndicalistes de rétablir des liens sociaux trop souvent rompus par désespoir social. Il est du devoir des syndicalistes de dénoncer les stratégies des actionnaires, affairistes et liquidateurs, qui ont pour seul objectif de s'enrichir au détriment de tous les autres. Il est du devoir des syndicalistes d'alerter sur les politiques économiques désastreuses menées par les gouvernements successifs. C'est pour avoir accompli leurs devoirs de syndicalistes que les huit de Goodyear viennent d'être condamnés à vingt-quatre mois de prison dont neuf mois ferme ! Après sept ans de lutte face à la multinationale Goodyear marqués de conflits durs avec un patronat violent, usant de manœuvres indignes, l'entreprise a finalement fermé ses portes pour s'installer en Russie. Rien n'est dit de la violence des employeurs qui, face à des propositions pour maintenir et développer l'emploi, ne répondent que par le mépris, les licenciements et la répression. C'est une des condamnations pénales les plus lourdes de ces trente dernières années. Cette condamnation s'inscrit dans un mouvement de criminalisation de l'action syndicale, qui s'accroît jour après jour. La répression syndicale est une stratégie qui va bien au-delà des rangs du patronat, puisque le procureur de la République a décidé de poursuivre les militants de Goodyear, alors même que l'entreprise avait abandonné toutes les plaintes. Le gouvernement a décidé d'intimider tous les salariés qui se battent pour leurs droits et leurs emplois. Ce sont les fondements mêmes de notre démocratie qui sont atteints lorsque les libertés syndicales sont attaquées. Les huit militants doivent être relaxés."

Syndicalistes, juristes, universitaires, responsables politiques, créateurs ou artistes, se sont déjà associées à cet appel. Les signatures sont à adresser à : cabsg@cgt.fr ou à communiquer au 01 55 82 83 06.

Mutuelle

Depuis le début de l'année, les grilles de prestations et les cotisations des régimes ont évolué. En effet, certaines modifications se sont révélées nécessaires pour être conforme avec les contrats responsables et solidaires et répondre à la loi ANI.

A l'automne 2015 des négociations ont eu lieu sur ce thème et la CGT a travaillé pour obtenir une avancée sociale.

La modification des prestations élaborées en amont de la négociation entre Michelin, la Mutuelle et les organisations syndicales est un point positif car les améliorations apportées situent notre complémentaire santé parmi les bons contrats.

Pour le régime individuel (retraités) c'est différent car l'entreprise n'a pas voulu ouvrir le chapitre.

La CGT a fait part de ses revendications en estimant que la participation de Michelin devait être à hauteur de 25% de la cotisation au lieu des 10% actuellement. La revalorisation sur la valeur du point ARCCO n'est pas appropriée pour permettre une bonne prise en charge.

La suppression du financement des actions de préventions de 300 000 € aurait pu contribuer à améliorer la prise en charge de l'entreprise envers nos aînés.

La loi impose aux entreprises un financement à 50% du contrat collectif !

Faut-il signer un accord qui ne va pas au-delà et qui comme à la mise en place en 2008 ne prend pas suffisamment en compte les retraités.



C'est pour cela que la CGT a fait le choix de ne pas signer cet accord.

Droits des salariés Michelin.

Les élus CGT distribueront prochainement, aux portes des différents sites clermontois, un petit livret portant sur les droits des salariés dans l'entreprise.

Ce fascicule n'a autre ambition que de vous informer de vos droits, bien sur il serait illusoire de tout répertorier dans celui-ci, mais pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter un délégué CGT.

Conservez le précieusement il vous sera utile !



Les droits des
salariés Michelin



Édition 2014

Pour joindre le syndicat CGT Michelin :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 au :
04.73.36.07.71

et par mail : cgt.michelin@wanadoo.fr

Contacts délégués syndicaux :

Jean Michel Gilles : 06.88.43.92.11

François Roca : 06.75.10.34.00

Michel Chevalier : 06.88.47.25.00

Jean Paul Cognet : 06.80.44.60.22

Bulletin d'Adhésion

Je me syndique

Nom—Prénom

Adresse

Code Postal—Ville

Atelier—Usine

@ : ☎ :

Bulletin à remettre à un militant CGT de votre connaissance ou à retourner à l'adresse indiquée :

Syndicat Michelin, Place de la Liberté, Maison du Peuple, 63000 Clermont-Ferrand.